



Proposition commerciale

Réf. : PR1511-0069

Date : 16/11/2015

Date de fin de validité : 01/12/2015

Émetteur:

Frédéric FLIPPE

173 rue de Dunkerque
62500 SAINT OMER

Tél.: 06.67.96.45.94 - Fax: 03.21.11.79.25
Email: frederic@rmedia.fr
Web: http://www.rmedia.fr

Adressé à:

Collège Lycée La Malassise

Chemin de La Malaise
BP 30089
62968 LONGUENESSE CEDEX

Montants exprimés en Euros

Désignation	TVA	P.U. HT	Qté	Total HT
<u>Photos aériennes de l'établissement</u>	0%	710,00	1	710,00
Intervention prévue au printemps 2016. Date à convenir selon disponibilités respectives et situation météorologique.				
Photos aériennes issues de 2 points de décollage. Un décollage supplémentaire = 110€				
Le drone se pilote à vue. Il pivote sur un axe vertical et se déplace dans un rayon de 50m autour du point de décollage avec une altitude comprise entre 0 et 150m. Chaque décollage permet donc d'obtenir environ 30 photos parfaitement nettes avec 3 ou 4 angles différents.				
<u>Caractéristiques de l'image :</u>				
• Capteur GoPro 4000 x 3000 pixels (12Mpx). • Clichés adaptés à un agrandissement jusqu'au format A3. • Photos livrées brutes sans aucune retouche.				
Frais de déplacement offerts.				
<u>Informations</u>				
Les conditions générales de vente sont disponibles au siège de la société.				

* TVA non applicable art-293B du CGI

Total HT	710,00
Total TTC	710,00

Conditions de règlement: 50% à la signature du présent, 50% à la livraison.
La signature du devis vaut acceptation sans réserve des Conditions Générales de Vente de R'Média.

Cachet, Date, Signature et mention "Bon pour Accord"

Règlement TTC par chèque à l'ordre de Frédéric FLIPPE envoyé à

173 rue de Dunkerque
62500 SAINT OMER
RESERVE DE PROPRIETE :
loi du 12/05/1980 N°80335

La prestation livrée reste l'entière propriété de R'Média jusqu'au paiement intégral de la prestation.

Toute contestation sera transmise aux juridictions du siège de notre entreprise. Tout différend lié à l'interprétation, l'exécution ou la validité du présent sera soumis à la compétence exclusive du tribunal de commerce compétent.

Pénalités exigibles au lendemain de la date de règlement figurant sur ce document. Taux de pénalité en vigueur. (article L 441-6 du code de Commerce)
Les pénalités de retard sont exigibles sans qu'aucun rappel ne soit nécessaire.